

Transcription du texte de la vidéo N° 9 placée sur YouTube.

La Loi spirituelle de DIEU.

Bonjour à toutes et à tous,

Aujourd'hui, le Seigneur JESUS me met à cœur de vous parler sur un nouveau sujet : **La Loi spirituelle** qui vient de DIEU, dont l'apôtre Paul fait mention dans sa lettre écrite à l'Eglise et à ses frères Juifs se trouvant à Rome (*Romains 7/14*). Cette Loi spirituelle, n'est pas la Loi donnée à Moïse pour le peuple d'Israël. Cette Loi spirituelle, est celle que notre Seigneur JESUS vit depuis le commencement de toutes choses avec DIEU son Père (*Proverbes 8/22 à 36*), et l'a vécu sur terre pendant les jours de sa chair, la transmettant par son ESPRIT de Vie, en l'esprit/âme nouveau de tous les Enfants nés de la volonté de DIEU son Père.

Galates 4, verset 6 :

Et parce que vous êtes Fils, DIEU a envoyé dans nos cœurs l'ESPRIT de son Fils, lequel crie: Abba ! Père !

En réalité, il existe deux Lois qui viennent de DIEU le Père. La première a son origine en la nature de DIEU, qui est ESPRIT SAINT (*Jean 4/24*). C'est une Loi de liberté, ou, une Loi spirituelle (*2 Corinthiens 3/17*), qui se vit naturellement, en accord avec la volonté de DIEU (*Hébreux 10/5 à 10*). Elle est innée en l'esprit/âme de Adam et Eve lors de leur création (*Genèse 2/7*), puisque DIEU créa l'homme à son image, à sa ressemblance, et de ce fait, libre de choix (*Genèse 1/26 et 27*).

La deuxième Loi qui vient de DIEU, est celle de l'ancienne Alliance (*Deutéronome 4/13*) qu'IL a donné pendant un temps à son peuple, Israël, qu'IL s'est mis à part parmi toutes les nations (*Deutéronome 7/6 à 11*). Pour ce faire, DIEU a choisi parmi son peuple, Moïse, en lui donnant la Loi, ou, les dix Paroles de l'ETERNEL (*Exode 34/27 et 28*), inscrites sur des tables de pierre et retransmises selon la lettre, de génération en génération (*Deutéronome 4/12 et 13*), jusqu'à ce que les prophéties concernant la Nouvelle Alliance s'accomplissent par la venue du Messie, JESUS, le Fils de l'homme (*Esaïe 7/14 et 15, Esaïe 42/1 à 9*).

Que dit l'apôtre Paul au sujet de cette Loi spirituelle ?

Romains 7, verset 14 :

Nous savons, en effet, que la Loi est spirituelle ; mais moi, je suis charnel, vendu au péché.

Vous êtes-vous déjà posé la question de savoir pourquoi, l'apôtre Paul, dit à l'Eglise et à ses frères Juifs, que la Loi est spirituelle ? Certains(es) penseront peut-être : « La loi est spirituelle, parce qu'elle vient de DIEU ». Oui, penser ainsi, en partie cela est juste, mais si la réponse dans la vie spirituelle de l'Enfant né de DIEU, se limite à cela, alors, ce que l'apôtre Paul écrit dans l'ensemble de **Romains 7**, devient incompréhensible, surtout, lorsqu'il dit par la suite :

Romains 7, versets 9 à 11 :

Pour moi, étant autrefois sans loi, je vivais ; mais quand le commandement vint, le péché reprit vie, et moi je mourus. Ainsi, le commandement qui conduit à la Vie se trouva pour moi conduire à la mort. Car le péché saisissant l'occasion, me séduisit par le commandement, et par lui me fit mourir.

Mais pour l'instant, laissons ces versets de côté, auxquels je donnerais une explication plus après dans cette vidéo.

Si nous reprenons l'expression que l'apôtre Paul emploie : « **La Loi est spirituelle** », cela veut dire que cette Loi est relative à l'esprit/âme de l'homme terrestre (*1 Corinthiens 2/9 à 16*), ce que confirment les Ecritures dans *Jérémie 31/31 à 36*, et *Ezéchiel 36/25 à 27*. Lorsque l'apôtre Paul dans *Romains 7*, s'adresse par le biais de sa lettre à ses frères Juifs, encore sous la garde de la Loi de Moïse, il ne faut pas oublier qu'à ce moment en ce qui le concerne, lui, est né de DIEU, né de CHRIST (lire *Romains 6*, entre d'autres passages, concernant cette réalité). Par son témoignage, il donne en exemple à l'Eglise et à ses frères Juifs vivants à Rome, ce qu'il vivait **autrefois** sous la garde de la Loi, lorsque lui-même était esclave du péché, dans son corps du péché, leur expliquant qu'il ne pouvait pas vivre dans sa vie charnelle, cette Loi spirituelle qui permet de vivre sur terre, toujours selon la volonté de DIEU, sans commettre le péché, c'est-à-dire, sans commettre une seule fois, en pensées ou en actes, la désobéissance aux commandements de DIEU donnés par la Loi selon la lettre.

Lorsque l'apôtre Paul dit dans *Romains 7/22* : « **Car je prends plaisir à la Loi de DIEU, selon l'homme intérieur ;...** », cette Loi dont il parle pour sa vie spirituelle et terrestre, elle n'est pas uniquement la Loi de Moïse selon la lettre, à laquelle se sont rajoutés des ordonnances et des préceptes. Cette Loi à laquelle il prend plaisir, est celle qu'il mentionne dans *Romains 7/14*, en disant : « **Nous savons, en effet, que la Loi est spirituelle ; mais moi, je suis charnel, vendu au péché** ». C'est cette Loi spirituelle, que l'apôtre Paul aspire à vivre de tout son cœur dans son être intérieur, en son esprit/âme, mais qu'il ne peut pas vivre même en étant sous la garde de la Loi, aussi longtemps qu'il demeure esclave de la loi du péché, dans son corps du péché.

Voilà ce que l'apôtre Paul essaie d'expliquer à l'Eglise et à ses frères Juifs encore sous la Loi de Moïse. C'est cette vie de conflits intérieurs constants, qui était insoutenable pour l'apôtre Paul, lorsqu'il vivait sous la garde de la Loi selon la lettre, d'où, dans *Romains 7/24*, son cri de désespoir et de supplication à DIEU : « **Misérable que je suis ! Qui me délivrera du corps de cette mort ...** ». Et de suite après, dans *Romains 7/25*, il leur donne la réponse qu'il a reçu de DIEU pour sa vie spirituelle et physique, en disant par rapport à sa requête : « **Grâces soient rendues à DIEU par JESUS CHRIST notre Seigneur !... Ainsi donc, moi-même, je suis par l'entendement esclave de la Loi de DIEU, et je suis par la chair esclave de la loi du péché** ». A ce moment là, l'apôtre Paul montre à ses frères Juifs, le seul Chemin (*Jean 14/6*), par et dans lequel, ils pourront vivre à leur tour, cette Vie nouvelle sous la Nouvelle Alliance, tout comme lui-même la vit **après** sa nouvelle naissance (*Actes 9/1 à 22*), par sa Foi en la Parole de DIEU (*Matthieu 17/5*) manifestée en son Fils JESUS-CHRIST le Seigneur (*Galates 2/20*).

Pour un grand nombre de croyants, lorsqu'ils voient l'apôtre Paul employer la conjugaison au présent dans la fin de ce verset : « **Ainsi donc, moi-même, je suis par l'entendement esclave de la Loi de DIEU, et je suis par la chair esclave de la loi du péché** », ils(elles) en déduisent qu'il prétend vivre esclave de la Loi de DIEU selon la lettre avec son esprit d'homme nouveau né, et que selon sa chair, c'est-à-dire, selon l'âme de son esprit dans son corps du péché, il vit sous l'esclave de la loi du péché. Cela voudrait dire que depuis sa nouvelle naissance, dans la Vie nouvelle de l'apôtre Paul, il se trouve deux natures, le bien et le mal, ce qui contredirait totalement ce qu'il dit dans *1 Corinthiens 6/19 et 20*, ou dans *2 Corinthiens 6/14 à 18*, et encore dans bien d'autres passages cités dans la Bible. Quiconque, prétend vivre en nouveauté de Vie, et vit dans son entendement, c'est-à-dire, en son esprit/âme, cette délivrance du péché, en croyant qu'il(elle) vit toujours deux natures dans son corps d'homme ou de femme nouveau né(e), il(elle) n'a pas encore compris, ce qu'est vivre affranchi et réellement libre du péché, libre de son corps du péché, et libre de Satan dans sa Vie nouvelle (*Jean 8/34 à 36, Romains 6/1 à 11*), et de ce fait, il(elle) n'a pas compris la simplicité de l'Evangile de DIEU manifesté en JESUS CHRIST, qui se vit uniquement par la Foi en Sa Parole (*Jean 14/15 à 23*). L'Enfant né de DIEU, ne peut pas vivre avec une nature dans laquelle son esprit est libre du péché par l'ESPRIT SAINT qu'est DIEU le Père, et une autre nature, qui maintient son l'âme de son esprit (son cœur, sa chair) toujours sous l'esclavage de Satan. Comme je l'ai dit plus avant, cela contredit totalement ce l'apôtre Paul témoigne à l'Eglise, de sa

Vie nouvelle en CHRIST, dans [1 Corinthiens 6/19 et 20](#), ou, dans [2 Corinthiens 6/14 à 18](#), et encore dans bien d'autres passages cités dans la Bible.

Voilà pourquoi, cette Loi spirituelle dont Paul fait mention dans [Romains 7/14](#), n'a rien à voir avec La Loi de DIEU selon la lettre, donnée à Moïse pour le peuple d'Israël du temps de l'ancienne Alliance. La **Loi spirituelle**, dont il parle pour sa vie spirituelle, **avant** et **après** sa nouvelle naissance, fait partie intégrante de la Loi spirituelle innée en l'homme à sa création. C'est par la Nouvelle Alliance faite par DIEU avec Israël son peuple, en son Fils JESUS, Le Messie ([Esaïe 7/14 et 15](#), [Esaïe 42/1 à 9](#)), que cette communion entre l'esprit/âme de l'homme et l'ESPRIT SAINT qu'est DIEU le Père, par le moyen de la Loi spirituelle, est rétablie en l'homme spirituel, qui naîtra de la volonté de DIEU, par sa Foi personnelle en Sa Parole qu'IL a faite chair en son Fils, JESUS homme ([Jean 1/12 à 14](#), [Matthieu 17/5](#)).

Cette Loi spirituelle a son origine en la Nature de DIEU, elle est innée en l'esprit/âme de tout homme, ou femme, qui naît sur terre, sauf, qu'après la naissance du péché, le Juif, comme le païen, il(elle) ne peut plus la vivre librement, à cause de l'esclavage du péché qu'il(elle) subit dans son corps du péché ([Romains 7/14 à 21](#)). C'est ce que l'apôtre Paul explique à l'Eglise et aux Juifs de Rome ([Romains 2/28 et 29](#)), en essayant de leur faire comprendre que même les païens, qui n'ont point la Loi de Moïse, cette Loi spirituelle se manifeste également en leur conscience (leur esprit/âme), mais comme celle-ci demeure captive de la loi du péché en eux, à cause de cet esclavage du péché, leurs pensées s'accusent ou se défendent tour à tour, lorsqu'ils sont confrontés en leur être intérieur, à choisir entre le bien ou le mal.

Romains 2, versets 14 à 16 :

Quand les païens, qui n'ont point la Loi, font naturellement ce que prescrit la Loi, ils sont, eux qui n'ont point la Loi, une loi pour eux-mêmes ; ils montrent que l'œuvre de la Loi est écrite dans leurs cœurs, leur conscience en rendant témoignage, et leurs pensées s'accusant ou se défendant tour à tour. C'est ce qui paraîtra au jour où, selon mon Évangile, DIEU jugera par JESUS-CHRIST les actions secrètes des hommes.

L'origine de la Loi de liberté, ou, la Loi spirituelle en l'homme terrestre à sa création.

Comme déjà dit plus avant, cette Loi de liberté, a son origine en la nature de DIEU, qui est ESPRIT SAINT ([Jean 4/24](#)). Elle est innée en l'esprit/âme de Adam et Eve lors de leur création ([Genèse 2/7](#)), puisque DIEU créa l'homme à son image, à sa ressemblance, et libre de choix ([Genèse 1/26 et 27](#)).

Genèse 1, versets 26 et 27 :

Puis DIEU dit : Faisons l'homme à notre image, selon notre ressemblance, et qu'il domine sur les poissons de la mer, sur les oiseaux du ciel, sur le bétail, sur toute la terre, et sur tous les reptiles qui rampent sur la terre.

DIEU créa l'homme à son image, il le créa à l'image de DIEU, il créa l'homme et la femme.

Déjà mentionné dans une vidéo précédente : **L'esprit et l'âme**, DIEU le Père de toutes choses, qui est ESPRIT SAINT ([Jean 4/24](#)), a une Âme ([Esaïe 42/1](#)), et aussi un Corps céleste ([Daniel 7/9 et les versets, 13 et 14](#)). Lorsque DIEU a créé le premier Adam à partir de la poussière de la terre, il faut savoir que celui-ci est créé Saint, à la ressemblance de DIEU. Je dis bien, à la ressemblance de DIEU, et non pas, créé identique à DIEU. Pourquoi je précise cela ? Parce que DIEU est ESPRIT SAINT céleste, et l'homme à sa création, est une âme vivante terrestre, c'est-à-dire, un esprit/âme placé dans un corps tiré de la terre, pour vivre sur la terre et de la terre ([Genèse 2/7](#)). Il est de peu inférieur à l'identique de DIEU ([Genèse 3/22](#), [Psaume 8](#)). Il a également le pouvoir d'engendrer la vie terrestre ([Genèse 1/27 et 28](#)), et de transmettre cette vie à sa descendance, au moyen de son esprit/âme de vie, par le biais de Eve sa femme, qui est os de ses os, et chair de sa chair ([Genèse 2/22 et 23](#)).

L'homme à sa création, n'a pas encore en lui la connaissance du bien et du mal, et son esprit/âme n'en est qu'à son début dans le développement de sa vie terrestre et de sa communion spirituelle avec DIEU son Créateur. Mais afin que l'homme soit libre de choix, comme DIEU Lui-même est libre (*Genèse 1/26 et 27*), IL lui donne un seul ordre, ou, un seul commandement à respecter, pour qu'il puisse vivre éternellement sur la terre.

Genèse 2, versets 16 et 17 :

L'Éternel DIEU donna cet ordre à l'homme : Tu pourras manger de tous les arbres du jardin ; Mais tu ne mangeras pas de l'arbre de la connaissance du bien et du mal, car le jour où tu en mangeras, tu mourras.

C'est à partir de cet unique commandement, que la Loi de Liberté en l'esprit/âme de Adam et Eve, qu'ils vivaient naturellement en accord avec la volonté de DIEU dans le jardin d'Eden (*Genèse, chapitres 1 et 2*), devint une Loi spirituelle qui prit naissance en eux. C'est au travers de cette Loi spirituelle, que DIEU le Créateur et Père, va responsabiliser les âmes vivantes que sont Adam et Eve, les rendant ainsi devant LUI, libres de choix, de demeurer, ou non, dans sa volonté. Car là où est l'ESPRIT SAINT de DIEU, là est la liberté, que se soit dans le monde visible, ou, dans le monde invisible à l'œil humain.

2 Corinthiens 3, verset 17 :

Or, le Seigneur c'est l'ESPRIT ; et là où est l'ESPRIT du Seigneur, là est la liberté.

A sa création, l'homme sur terre n'avait pas besoin de connaître le bien ou le mal pour vivre éternellement et être heureux avec sa femme et sa descendance. Il lui suffisait de croire la Parole de DIEU, en demeurant dans sa volonté, par l'obéissance à son commandement. En demeurant par un choix de vie volontaire dans l'obéissance à la volonté de DIEU, ils étaient libres à l'égard du bien, comme du mal. A ce moment là, Adam et Eve, étaient Saints dans leur être entier. Ils étaient vierges de la connaissance du bien, comme celle du mal. Malheureusement, Adam et Eve, en faisant le choix de désobéir à la volonté de DIEU (*Genèse 2/15 à 17*), étant devenus comme DIEU, en ce qui concerne la connaissance du bien et du mal, ils sont désormais par leur corps du péché, esclaves et captifs de la loi du péché de l'esprit qu'est Satan, qui est l'instigateur de leur désobéissance à la volonté de DIEU (*Genèse 3/1 à 6*). En laissant Satan les placer sous l'esclavage de sa loi, c'est-à-dire, celle de son péché, dès lors, la communion dans cette Liberté spirituelle terrestre, entre DIEU et l'homme, a été rompue et n'a plus été possible. DIEU chassa Adam et Eve de son jardin, leur interdisant l'accès à l'Arbre de Vie, les privant ainsi de la Vie éternelle pour leur corps physique sur la terre (*Genèse 3/22 à 24*).

C'est à partir de la naissance du péché en Eve et Adam (*1 Timothée 2/11 à 15*), ayant désormais en eux, la connaissance du bien et du mal (*Genèse 3/22*), qu'ils ont obtenu par leur désobéissance au commandement, ou, si vous préférez, leur désobéissance à la volonté de DIEU (*Genèse 3/1 à 6*), qu'est née en eux, la loi du péché de Satan. C'est cette loi du péché qui lutte désormais en toute leur descendance, contre cette Loi de liberté, ou, cette Loi spirituelle donnée au commencement à l'homme et la femme (*Romains 7/22 à 24*). C'est elle, qui désormais, met à jour leur esclavage au péché en leur esprit/âme, par le commandement venant de DIEU, et cela, quel qu'il soit (*Romains 7/13, Romains 2/14 à 16*). La Loi spirituelle en l'esprit/âme de Adam et Eve, qui, par le commandement, devait leur permettre de vivre libre de choix en demeurant dans la volonté de DIEU et ainsi progresser dans la connaissance de la Vie d'en Haut, après la naissance du péché, cette Loi spirituelle, à cause de la connaissance du bien et du mal qu'ils ont obtenu par leur désobéissance, fait que ce même commandement qui leur donnait accès à la Vie éternelle sur terre, est devenu pour eux, le commandement qui les a conduit à la mort (*Genèse 23/16 et 17, 1 Corinthiens 15/56*).

Malgré, que Eve et Adam aient fait choix de ne pas demeurer dans la volonté de DIEU, en désobéissant à son commandement (*Genèse 3/6 à 11*), et qu'ils soient bannis du jardin d'Eden, l'Amour de DIEU demeure pour les âmes vivantes terrestres. DIEU est conscient qu'ils sont toujours sa création, ses créatures, et que lors de leur désobéissance, ils ne savaient pas encore ce qu'était le bien ou le mal. Ils ne savaient pas non plus ce que le mot mourir signifiait pour eux (*Genèse 2/16 et 17*), puisque l'homme n'avait jamais été confronté avec la mort physique et spirituelle. Mais, Satan, le savait (*Genèse 3/1 à 6*), c'est pour cela que son iniquité, ou, son péché, ne lui sera jamais pardonné (*Apocalypse 20/10*).

L'origine de cette loi du péché en Adam et Eve, qui désormais, les maintiennent esclaves du péché dans leur corps du péché, ainsi que toute leur descendance, vient de l'esprit menteur qu'est Satan, qui utilise et manipule la connaissance du bien et du mal en l'homme corrompu, pour le maintenir sous son esclavage démoniaque, s'efforçant par tous les moyens possibles, de lui inculquer à son esprit/âme corrompu, le mal, comme étant le bien, et le bien, comme étant le mal (*Genèse 6/5 et 6/11 et 12, Esaïe 5/20, Romains 7/14 à 21*). Voilà pourquoi, l'Enfant né de DIEU doit toujours se rappeler, que l'origine du péché, ce n'est pas en l'homme qu'il faut la rechercher premièrement, mais en Satan, qui est l'instigateur du péché, ou, si vous préférez, l'instigateur de la désobéissance de l'homme, envers la volonté de DIEU son Créateur, à son égard (*Genèse 3/1 à 5*).

La Loi spirituelle vécue par la Foi d'Abraham, **avant**, la naissance de la Loi donnée par DIEU à Moïse.

Bien après la naissance du péché de Satan, en l'homme et dans le monde, DIEU le Père des esprits, a conclu avec Abraham le croyant et sa descendance, une **Alliance perpétuelle**, c'est à dire, une Alliance dont **la durée est infinie** (*Genèse 17/1 à 9*). Cette Alliance perpétuelle faite par DIEU avec Abraham et sa descendance (*Genèse 21/12 et 13*), a été conclue lorsqu'il était, non pas, sous la Loi de Moïse, mais comme marchant par l'obéissance de sa Foi, qu'il vivait sous la forme d'une Loi spirituelle en son être intérieur, liée à la volonté de l'ESPRIT SAINT qu'est DIEU son Créateur (*Genèse 22/15 à 18*). Abraham, quoique son choix de vie était de marcher par sa Foi en la volonté de DIEU, comme tous les hommes sur terre, il n'en demeurait pas moins pour autant, esclave de son corps du péché dans sa chair mortelle. La loi du péché agissait également dans son être intérieur, non pas à cause de la Loi de Moïse, puisqu'elle n'existait pas encore, mais à cause de la connaissance du bien et du mal, héritée de la désobéissance de Adam et Eve, et par laquelle, Satan maintient sous son esclavage, et manipule selon sa volonté, toute la descendance de Adam et Eve (*Genèse 6/5 et 6, Marc 7/21 à 23*).

C'est uniquement de cette Alliance perpétuelle faite par DIEU avec Abraham, marchant par sa Foi en la volonté de DIEU à son égard, qu'a été rendue possible par sa descendance en Isaac, l'accomplissement de la Nouvelle Alliance, par la venue sur terre de JESUS, le Fils de l'homme. JESUS, le Fils de DIEU, est le dernier Adam (*1 Corinthiens 15/45 à 49*), qui va permettre à la descendance d'Abraham en Isaac, d'être délivrée du péché et de son corps du péché, c'est à dire, être délivré de l'esclavage de l'esprit corrompu qu'est Satan, que l'homme mortel et toute la création, subissent depuis la désobéissance de Eve et Adam au commandement de DIEU (*Romains 8/19 à 23*).

Par la naissance sur terre de JESUS, le Fils de l'homme, sa Vie, sa mort, et sa résurrection d'entre les morts, par la puissance de DIEU son Père (*Jean 20/1 à 18*), la promesse faite à Abraham, va se réaliser en sa descendance, qui, par sa Foi en la volonté de DIEU (*Matthieu 17/5*), sera affranchie, et réellement libre du péché et de Satan, marchant désormais à la seule gloire de DIEU leur Père, dans un esprit/âme nouveau, jusqu'au retour de CHRIST (*1 Corinthiens 15/48 à 54*). Leur corps de chair étant lavé de toutes ses souillures (*Ezéchiel 36/25 à 27*), dans l'attente de la rédemption de celui-ci (*Romains 8/9 à 11, et 1 Corinthiens 15/50 à 54*).

DIEU, sera désormais pour la descendance d'Abraham en Isaac, non plus uniquement, le DIEU d'un peuple qu'IL s'est mis à part pour LUI parmi toutes les nations, mais DIEU sera leur Père Céleste (*2 Corinthiens 6/14 à 18*), par le don de son ESPRIT SAINT en eux (*Jean 14/15 à 23*), que tous ses Enfants qui naîtront de LUI par la Foi en Sa Parole, manifestée en son Fils, JESUS homme (*Jean 1/12 à 14, Apocalypse 14/12*), recevront au moyen de l'ESPRIT de Vie de son Fils (*Galates 4/6, Romains 8/9*). Désormais, en ce qui concerne les Enfants d'Israël, nés de la volonté de DIEU, nés de CHRIST, ou, si vous préférez, l'Israël de DIEU (l'élection, les élus, ou, les brebis perdues de la maison d'Israël...), marcheront chacun(e) individuellement, Justifiés(es) et Sanctifiés(es) par leur Foi, en la Vie de l'ESPRIT de Vie du Fils dans leur corps de chair (*Galates 4/6*), en la chair et le sang de son Fils JESUS homme (*Jean 6/50 à 58, Jean 14/15 à 27*).

Ainsi, à cause de l'Alliance perpétuelle faite par DIEU le Père avec Abraham, sous la Nouvelle Alliance, c'est l'ESPRIT-SAINT, ou, l'ESPRIT de Vie de CHRIST en eux qui les conduira à vivre en nouveauté de Vie par cette Loi spirituelle en eux (*Romains 7/14*), étant désormais réellement libres de servir DIEU leur Père, dans leur corps lavé d'une eau pure, avec un esprit Saint et un cœur nouveau, c'est-à-dire, une âme, ou entendement nouveau lié à l'esprit nouveau (*Ezéchiel 36/26*), par Sa Justice et dans Sa Sainteté, que produira en eux la Vérité qui vient de DIEU leur Père.

Jérémie 31, versets 31 à 36 :

Voici, les jours viennent, dit l'ETERNEL, où je ferai avec la maison d'Israël et la maison de Juda une Alliance nouvelle, non comme l'alliance que je traitai avec leurs pères, le jour où je les saisis par la main pour les faire sortir du pays d'Égypte, Alliance qu'ils ont violée, quoique je fusse leur Maître, dit l'ETERNEL.

Mais voici l'Alliance que je ferai avec la maison d'Israël, après ces jours-là, dit l'ETERNEL : Je mettrai ma Loi au dedans d'eux, je l'écrirai dans leur cœur ; et je serai leur DIEU, et ils seront mon peuple. Celui-ci n'enseignera plus son prochain, ni celui-là son frère, en disant : Connaissez l'ETERNEL ! Car tous me connaîtront, depuis le plus petit jusqu'au plus grand, dit l'ETERNEL ; Car je pardonnerai leur iniquité, et je ne me souviendrai plus de leur péché.

Ainsi parle l'ETERNEL, qui a fait le soleil pour éclairer le jour, qui a destiné la lune et les étoiles à éclairer la nuit, qui soulève la mer et fait mugir ses flots, Lui dont le nom est l'ETERNEL des armées : Si ces lois viennent à cesser devant moi, dit l'ETERNEL, la race d'Israël aussi cessera pour toujours d'être une nation devant moi.

Petite parenthèse sur ces versets :

Au verset 33, Jérémie montre que la Loi de DIEU sous la Nouvelle Alliance, sera spirituelle : « Je mettrai ma Loi au dedans d'eux, je l'écrirai dans leur cœur... », ce que confirme l'apôtre Paul dans Romains 7/14. Ensuite, au verset 34, Jérémie dit : « ...Car je pardonnerai leur iniquité... ». Leur iniquité, est écrit au singulier et non pas au pluriel. A la suite, Jérémie dit encore : « ... et je ne me souviendrai plus de leur péché... ». Là également, leur péché est écrit au singulier, et non pas au pluriel. Ce ne sont donc pas les iniquités, ou, les péchés des enfants d'Israël, qui leur seront pardonnés et oubliés sous la Nouvelle Alliance, mais il s'agit de l'iniquité qui sera pardonnée, et du péché qui sera oublié par DIEU, en la Vie nouvelle de tous ses Enfants qui naîtront de sa volonté (*Jean 1/12 et 13, Jean 6/32 à 58*). Comment DIEU le Père des esprits va-t-IL accomplir cela dans la vie de ses Enfants ? Le prophète Ezéchiel, en donne l'explication.

Ezéchiel 36, versets 25 à 27 :

Je répandrai sur vous une eau pure, et vous serez purifiés ; je vous purifierai de toutes vos souillures et de toutes vos idoles. Je vous donnerai un cœur nouveau, et je mettrai en vous un esprit nouveau ; j'ôterai de votre corps le cœur de pierre, et je vous donnerai un cœur de chair.

Je mettrai mon ESPRIT en vous, et je ferai en sorte que vous suiviez mes ordonnances, et que vous observiez et pratiquiez mes lois.

Pour moi, étant autrefois sans loi, je vivais ; ...Voilà ce que l'apôtre Paul dit de sa vie spirituelle, tout en vivant sous la garde de la Loi.

Romains 7, versets 9 à 11 :

Pour moi, étant autrefois sans loi, je vivais ; mais quand le commandement vint, le péché reprit vie, et moi je mourus. Ainsi, le commandement qui conduit à la Vie se trouva pour moi conduire à la mort. Car le péché saisissant l'occasion, me séduisit par le commandement, et par lui me fit mourir.

Je reviens maintenant, sur les paroles de l'apôtre Paul qu'il donne au travers de ces versets, que j'avais mis de côté au commencement de cette vidéo. Vous êtes-vous déjà posé la question : Pourquoi dit-il qu'à un moment de sa vie, il était sans loi, alors qu'il vivait sous la garde de la Loi selon la lettre ? Ce que nous enseignent les écrits de la Bible à propos de l'apôtre Paul, c'est qu'avant que le Seigneur JESUS le convertisse en Lui, il était un Juif plein de zèle, un observateur et fervent défenseur de la Loi de DIEU (*Actes 22/3*). Pourtant, dans *Romains 7*, au *verset 9*, l'apôtre Paul dit bien : « **Pour moi, étant autrefois sans loi, je vivais...** ». Je repose ma question : Comment peut-il dire qu'un jour de sa vie terrestre, qu'il a été **sans Loi**, alors que nous savons, qu'avant sa nouvelle naissance, avant qu'il ne soit né de CHRIST (*Actes 9/1 à 22*), il a toujours été sous la garde de la Loi selon la lettre, et cela, depuis sa naissance, comme il le dit lui-même de sa personne ?

Actes 22, verset 3 :

...je suis Juif, né à Tarse en Cilicie ; mais j'ai été élevé dans cette ville-ci, et instruit aux pieds de Gamaliel dans la connaissance exacte de la Loi de nos pères, étant plein de zèle pour DIEU, comme vous l'êtes tous aujourd'hui.

L'apôtre Paul, lorsqu'il dit : « **Pour moi, étant autrefois sans loi, je vivais ; mais quand le commandement vint, le péché reprit vie, et moi je mourus...** », certains(es), penseront peut-être qu'il se compare à la vie de Adam et Eve au commencement de la création, lorsqu'ils étaient sans le commandement, et sans la connaissance du bien et du mal en eux (*Genèse 1/26 à 29*). Il est vrai qu'à ce moment précis de leur vie terrestre, le péché n'avait pas encore fait son apparition dans le monde, Adam et Eve étaient purs dans leur être entier, ils vivaient libres dans le jardin d'Eden, dans une communion physique et spirituelle avec DIEU leur Créateur (*Genèse 3/8 et 9*). Ce n'est que suite à la désobéissance de Eve et Adam au commandement de DIEU, que **le péché de Satan prit vie en eux** et dans le monde, et à cause du péché, ou, à cause de leur désobéissance à la volonté de DIEU à leur égard, ils moururent, c'est-à-dire, le temps de leur vie terrestre, qui devait être éternelle, a été abrégé par DIEU (*Genèse, le chapitre 3*).

Lorsque nous parlons du péché en Adam et Eve, qui est survenu suite à leur désobéissance au commandement de DIEU, à ce moment là, pour la première fois, **le péché de Satan prit vie en eux** et dans le monde, et à cause du péché, ils moururent. L'apôtre Paul quant à lui, dit dans *Romains 7/9 à 11* : « **...mais quand le commandement vint, le péché reprit vie, et moi je mourus...** ». Il y a une différence lorsque pour la première fois, la naissance du péché de Satan **prit vie** en Adam et Eve, ainsi que dans le monde, par rapport à ce que l'apôtre Paul enseigne de sa vie, lorsqu'il dit que, **le péché reprit vie en lui** à cause du commandement. Différence subtile, mais importante, entre le péché qui **prend vie** pour la première fois en l'homme qui était libre du péché, et le péché qui **reprend vie**, en l'homme qui en était esclave dans son corps du péché, tout en vivant sous la garde de la Loi de DIEU selon la lettre. Retenez bien cette différence, elle n'est pas un jeu de mots, elle est essentielle pour comprendre la suite de ce qu'est, **la Loi spirituelle**, dont l'apôtre Paul fait mention dans *Romains 7/14*.

Lorsque l'apôtre Paul dit dans [Romains 7/9](#) : « Pour moi, étant autrefois sans loi, je vivais ; mais quand le commandement vint, le péché reprit vie, et moi je mourus. », en ce qui concerne la présence du péché en l'apôtre Paul, avant sa nouvelle naissance, celui-ci a toujours fait partie intégrante de sa vie terrestre, de la même manière que le péché fait partie intégrante de la nature de tous les hommes ou femmes, né(es) de la descendance de Adam et Eve, après leur désobéissance à la volonté de DIEU. Voilà pourquoi, la première hypothèse de prendre la vie de Adam et Eve en exemple, afin de donner une explication à ce verset, par rapport à ce que l'apôtre Paul donne en exemple de sa vie, lorsqu'il vivait sous la garde de la Loi, elle n'est pas possible. Puisque la naissance du péché de Satan prit vie pour la première fois en Adam et Eve et dans le monde, et l'apôtre Paul, pécheur par nature, dit que le péché reprit vie en lui, alors qu'il a toujours été en lui.

Quoique, dans un premier temps, ce qui semble être une sorte de contradiction dans la vie de l'apôtre Paul, qui prétend avoir été autrefois sans loi, alors qu'il a toujours été sous la Loi de DIEU, néanmoins, il n'y a pas de contradiction dans sa vie. Il existe une explication à ce qu'il dit de sa personne lorsqu'il dit : « Pour moi, étant autrefois sans loi, je vivais ; mais quand le commandement vint, le péché reprit vie, et moi je mourus ». Pour avoir cette explication, la première chose à faire, est déjà de se poser la question : De quelle loi, l'apôtre Paul fait-il allusion pour sa vie ? Puisque, comme je vous l'ai lu dans [Actes 22/3](#), l'apôtre Paul avant sa nouvelle naissance, n'a jamais été sans la Loi de DIEU pour sa marche et sa vie spirituelle.

La seule chose qui différencie l'apôtre Paul esclave du péché par nature, par rapport aux païens eux aussi esclaves du péché par nature, c'est que par sa naissance, il fait partie de la descendance du peuple d'Israël ([Actes 22/3](#)), et de ce fait, avant sa nouvelle naissance, étant sous la garde de la Loi selon la lettre, il n'est pas un homme pécheur d'entre les païens ([Galates 2/15](#)), puisqu'il demeure sanctifié par DIEU, au travers de son obéissance à la Loi de DIEU donnée selon la lettre. Il en sera ainsi dans sa vie terrestre, jusqu'à ce que CHRIST le convertisse en Lui ([Actes 9/1 à 22](#)). C'est pourquoi, lorsqu'il dit qu'il était « ...autrefois sans loi... », il ne fait pas allusion à la Loi de Moïse, dont il était un fervent observateur de celle-ci avant sa nouvelle naissance, mais il fait allusion à la loi du péché dans sa chair mortelle.

Ce qu'il faut savoir, c'est qu'en tant que Juif, autrefois, avant sa Vie nouvelle, ou, sa Vie en CHRIST, l'apôtre Paul étant sous la garde de la Loi de DIEU, c'est cette Loi seule, qui le juge et le condamne dans sa vie terrestre, s'il transgresse cette Loi, et non pas, la loi du péché en lui, malgré qu'il en soit esclave. C'est aussi pour cela qu'il peut dire ensuite : «...étant autrefois sans loi ... je vivais... », puisqu'à ses yeux, tout en étant parfaitement conscient de son état d'homme pécheur par nature ([Romains 7/14 à 24](#)), tant qu'il était sous la garde et le couvert de Loi de DIEU selon la lettre, et qu'il ne désobéissait pas à cette Loi, ou, aux commandements de cette Loi dans son ensemble, ordonnances et préceptes inclus ([Actes 9/1 et 2](#)), il vivait physiquement et spirituellement devant DIEU, libre à l'égard de la loi du péché, comme si celle-ci était impuissante en lui, pour donner la mort à son être intérieur spirituel, malgré que Satan se servait des commandements de la Loi, pour le tenter, l'accuser et le condamner dans son être intérieur ([Romains 7/9 à 13](#)).

Etant un observateur de la Loi, à ses yeux, l'apôtre Paul avec sa conscience devant DIEU, était libre à l'égard de la loi du péché en lui, c'est aussi pour cela qu'il dit à son Frère Pierre dans [Galates 2/15](#) : « Nous, nous sommes Juifs de naissance, et non pécheurs d'entre les païens ». Il ne faut jamais oublier, sous l'ancienne Alliance, quoiqu'hommes pécheurs par nature, l'ensemble du peuple d'Israël était gardé Saint par le moyen de l'observation de la Loi de Moïse, ainsi que ses ordonnances et ses préceptes, parce que DIEU était sa Sanctification ([Lévitique 20/7 et 8](#)). Cette façon d'être et de faire sous l'ancienne Alliance, a perduré parmi le peuple d'Israël, jusqu'à l'accomplissement des Ecritures et de la

Nouvelle Alliance, par la venue de JESUS sur terre, le Messie, en Israël (*Esaïe 7/13 à 15, Esaïe 42/1 à 9, Galates 3/13 à 29*).

Les différentes lois, qui agissaient en l'apôtre Paul, lorsqu'il était sous la garde de la Loi.

Je reviendrais plus en détails par la suite, sur cette Loi spirituelle citée dans *Romains 7/14*, mais avant, pour mieux comprendre ce que l'apôtre Paul vivait **avant** sa nouvelle naissance, voyons les différentes lois qui agissaient dans sa nature humaine, lorsqu'il était encore sous la garde de la Loi de DIEU selon la lettre, étant dans son corps du péché, sous l'esclave de **la loi du péché**.

Romains 7, versets 22 et 23 :

Car je prends plaisir à la Loi de DIEU, selon l'homme intérieur ; mais je vois dans mes membres une autre loi, qui lutte contre la loi de mon entendement, et qui me rend captif de la loi du péché, qui est dans mes membres.

Il faut toujours se rappeler que derrière toutes ces lois, toutes ces luttes intérieures, entre le bien et le mal en l'homme charnel, tous ces conflits intérieurs, entre vouloir faire la volonté de DIEU et ne pas y arriver, etc., etc... derrière tous ces conflits, se cachent Satan, ou, ses démons, qui agissent **en l'être intérieur** de tout homme ou femme, Juif ou païen, toujours sous l'esclavage du péché, dans son corps du péché (*Romains 7/14 à 24, 2 Corinthiens 11/14*).

Dans ces deux **versets 22 et 23**, nous voyons qu'il y a la **Loi de DIEU**, ou, cette Loi spirituelle (*Romains 7/14*), à laquelle, l'esprit/âme, ou, l'homme intérieur de l'apôtre Paul, prend du plaisir à vouloir suivre et vivre, mais en vain. Il y a aussi **la loi de son entendement**, c'est à dire, son aptitude à raisonner humainement selon son esprit/âme, qui est harcelée par une autre loi, qui elle en réalité, n'est autre que **la loi du péché** de Satan, qui maintient son esprit/âme corrompu, captif du péché qui agit dans ses membres (*Marc 7/21 à 23*), ou, si vous préférez, **la loi du péché** agit dans son corps corrompu, sous l'influence de Satan ou ses démons, qui le tentent et le poussent toujours à marcher selon le mal (*Romains 3/9 à 20*), c'est-à-dire, à marcher à l'encontre de la volonté de DIEU à son égard, ou, de la Loi spirituelle venant de DIEU (*Colossiens 3/5 à 7, Galates 5/19 à 21*).

Ensuite, l'apôtre Paul, dans *Romains 8*, continue d'essayer d'expliquer à ses frères Juifs, toujours sous la Loi de Moïse, ce qu'est cette **Loi spirituelle** qui vient de DIEU, dont il fait mention dans *Romains 7/14*, et qu'il nomme sous la Nouvelle Alliance, **la Loi de l'ESPRIT de Vie en JESUS-CHRIST**. Il leur montre également, ce que va accomplir cette Loi spirituelle venant de l'ESPRIT de Vie de CHRIST (*Romains 8/9, Galates 4/6*), dans la vie de l'homme pécheur par nature, qu'il soit Juif, ou païen, et qui de tout son être, veut être rendu libre de son corps du péché, qui le maintient esclave de la loi du péché et de la mort.

Romains 8, versets 1 et 2 :

Il n'y a donc maintenant aucune condamnation pour ceux qui sont en JESUS CHRIST.

En effet, la Loi de l'ESPRIT de Vie en JESUS CHRIST m'a affranchi de la loi du péché et de la mort.

Au travers de ces divers versets bibliques que j'ai cité jusqu'à présent, l'apôtre Paul essaie de faire comprendre trois choses importantes à l'Eglise se trouvant à Rome, ainsi qu'aux Juifs encore sous la Loi.

Premièrement : Il leur montre le pouvoir qu'exerce sur l'homme terrestre, **la Loi de Moïse**, pour le Juif (*Romains 7/7 à 24*), ou encore, ce qu'exerce la loi spirituelle qui est écrite dans le cœur du païen (*Romains 2/14 à 16*), aussi longtemps qu'il vit esclave de **la loi du péché**, qui le garde contre son gré, captif du péché, par et dans son corps du péché (esprit/âme/corps corrompu).

Deuxièmement : Il montre à l'homme encore charnel, le Juif, ou, le païen, qu'une fois **mort** à cette **loi du péché**, par laquelle il était retenu captif du péché dans son corps du péché, chacun est libre par rapport à l'emprise de la Loi, ou, des lois qui agissaient sur sa vie (*Romains 7/1 à 4, Colossiens 2/8 à 15*), de sorte que l'homme né de la volonté de DIEU (*Jean 1/12 et 13*), ou, l'homme spirituel créé selon DIEU, le Juif, ou, le païen (*2 Corinthiens 5/16 et 17*), sert désormais DIEU son Père, par le biais de sa Loi spirituelle, en son esprit/âme nouveau (*Ezéchiel 36/25 à 27*), et non plus selon la lettre qui a vieilli (*Romains 7/6, et 2 Corinthiens 3/6*).

Troisièmement : Il leur montre que cette Vie nouvelle, conduite par la Loi spirituelle en l'ESPRIT de Vie de CHRIST, n'est possible à vivre sur terre, que, par la Foi en la Grâce de DIEU, qu'IL leur a manifestée par Sa Parole faite chair, en son Fils, JESUS le Fils de l'homme (*Jean 1/14, Romains 7/25, Ephésiens 2/8 à 10*).

Petit récapitulatif :

Dans *Romains 7/9 à 11*, l'apôtre Paul dit qu'il était **autrefois sans loi** et qu'à ce moment de sa vie, il vivait. Mais quand le commandement vint, le péché reprit vit dans sa vie et lui mourut. Ensuite, dans *Romains 7/14*, l'apôtre Paul dit que la Loi de DIEU **est spirituelle**, mais que lui est charnel, vendu au péché. Dans *Romains 7/22 et 23*, il fait mention de trois lois. Il y a, **la Loi de DIEU, la loi de l'entendement, la loi du péché**, et à la suite, dans *Romains 8/1 et 2*, il fait mention d'une autre Loi, **la Loi de l'ESPRIT de Vie en JESUS-CHRIST**. Cela fait beaucoup de lois n'est-ce pas ? Et pourtant, l'important à retenir, ce ne sont pas toutes ces lois, mais plutôt de savoir quel est donc ce commandement, qui, par le biais de la Loi spirituelle de DIEU, fait revivre le péché en l'apôtre Paul et le fait mourir spirituellement, alors qu'il était gardé sanctifié sous l'ancienne Alliance, par l'observation de la Loi de DIEU donnée par Moïse au peuple d'Israël ?

Romains 7, versets 9 à 11 :

Pour moi, étant autrefois sans loi, je vivais ; mais quand le commandement vint, le péché reprit vie, et moi je mourus. Ainsi, le commandement qui conduit à la Vie se trouva pour moi conduire à la mort. Car le péché saisissant l'occasion, me séduisit par le commandement, et par lui me fit mourir.

Quel est donc ce commandement, qui redonne vit à la loi du péché, en l'apôtre Paul ?

Matthieu 17, versets 1 à 5 :

Six jours après, JESUS prit avec lui Pierre, Jacques, et Jean, son frère, et il les conduisit à l'écart sur une haute montagne. Il fut transfiguré devant eux ; son visage resplendit comme le soleil, et ses vêtements devinrent blancs comme la lumière. Et voici, Moïse et Élie leur apparurent, s'entretenant avec lui.

Pierre, prenant la parole, dit à JESUS : Seigneur, il est bon que nous soyons ici ; si tu le veux, je dresserai ici trois tentes, une pour toi, une pour Moïse, et une pour Élie.

*Comme il parlait encore, une nuée lumineuse les couvrit. Et voici, une voix fit entendre de la nuée ces paroles : **Celui-ci est mon Fils bien-aimé, en qui j'ai mis toute mon affection : écoutez-le***

Au **verset 5**, voici sous la Nouvelle Alliance, le seul Commandement Nouveau qui vient de DIEU le Père des esprits, et qui chamboule toute la vie spirituelle de l'apôtre Paul, qui pensait être, par l'observation de la Loi de DIEU selon la lettre, libre à l'égard de la loi du péché dans son corps du péché. Mais cette vie sous la garde de la Loi, pour l'apôtre Paul, c'était le temps de l'ancienne Alliance (*Galates 3/23 et 24*), jusqu'au jour de l'accomplissement dans sa vie spirituelle de la Nouvelle Alliance promise à Israël, par la venue de JESUS, le Messie, et qui s'est opérée dans sa vie, lors de sa nouvelle naissance par et en JESUS-CHRIST (*Actes 9/1 à 5*).

De la même manière que DIEU, au travers d'une Loi spirituelle, donna un seul et unique commandement à Adam et Eve, pour les rendre libre de choix dans leur vie terrestre (*Genèse 2/15 à 17*), c'est également par **un seul Commandement Nouveau** : « **Celui-ci est mon Fils bien-aimé, en qui j'ai mis toute mon affection : écoutez-le** », donné par DIEU le Père aux travers de la Vie et la Parole de son Fils JESUS homme (*Jean 1/14*), premièrement à son peuple, Israël, et ensuite aux nations païennes du monde, que DIEU met à nu l'emprise du péché de Satan, dans l'être intérieur de toute la descendance de Adam et Eve, qu'elle soit juive ou païenne (*Romains 7/22 à 24*), afin de pouvoir l'affranchir et la rendre réellement libre de Satan et son péché, une fois pour toutes (*Jean 3/16, Jean 8/30 à 36, Galates 3/22 à 29*), selon sa promesse faite à Abraham (*Genèse 17/1 à 11, Genèse 21/12 et 13, Genèse 22/15 à 18*).

Cela veut dire, depuis le jour où le Seigneur JESUS, le Fils de l'homme, par sa Vie en tant que le dernier Adam (*1 Corinthiens 15/45 à 49*), a vaincu le péché du monde et son instigateur, Satan (*Colossiens, chapitre 2, Romains 8/1 à 4*), désormais, sous la Nouvelle Alliance faite par DIEU, premièrement avec Israël (*Jérémie 31/27 à 36, Ezéchiël 36/25 à 27*), et ensuite, aux nations païennes (*Romains 9/24 à 26*), DIEU le Père des esprits, donne à son peuple, une Nouvelle Loi spirituelle à suivre et à vivre, et cette Loi, ne comporte **qu'un seul et unique Commandement Nouveau**, celui **d'écouter** JESUS, son Fils bien-aimé, et de ce fait, Le suivre par la Foi, dans sa Vie, sa mort, et sa résurrection en tant que, le Fils de l'homme (*Matthieu 16/13 à 21, Jean 12/23 à 26, Romains 6/1 à 11*).

Avant que le Commandement de la Nouvelle Alliance fût donné par DIEU le Père, en son Fils, JESUS-CHRIST, la loi du péché en l'apôtre Paul, n'était pas sa condamnation devant DIEU (*Galates 3/15 à 24*). Mais quand, le **Commandement** de la Nouvelle Alliance en la volonté de DIEU, étant ESPRIT et Vie en CHRIST (*1 Corinthiens 15/45*) : « **Celui-ci est mon Fils bien-aimé, en qui j'ai mis toute mon affection : écoutez-le** », lorsqu'il saisit l'apôtre Paul sur le chemin de Damas en la Parole de CHRIST, à ce moment précis dans sa vie spirituelle, par son obéissance à ce commandement en écoutant la Parole du Seigneur JESUS et en faisant sa volonté (*Actes 9/1 à 9*), ce commandement s'est transformé pour lui et en lui, en cette Loi spirituelle venant de DIEU, qu'il aspirait tant à vivre, mais en vain, lorsqu'il était sous la garde de la Loi (*Romains 7/14*). Dès ce moment, par l'obéissance de sa Foi en la Parole de CHRIST, l'ESPRIT SAINT de DIEU le Père, fit son œuvre avec et en lui, et à ses yeux spirituels, le péché **reprit vie** en lui, et il mourut, c'est-à-dire, il se vit mort spirituellement, à cause de l'esclavage du péché en lui, qu'il subissait dans son corps du péché (*Romains 7/14 à 24*).

Voilà pourquoi, lorsque le Seigneur JESUS se manifeste à l'apôtre Paul et le convertit en Lui (*Actes 9/17 à 20*), le temps de l'ancienne Alliance étant terminé et remplacé par la Nouvelle Alliance, c'est par le Commandement Nouveau de DIEU, donné au travers de la Vie et la Parole du Fils, que l'esclavage à la loi du péché de Satan, **reprit vit** aux yeux spirituels de l'apôtre Paul, qui, dans un premier temps, lui donne la mort spirituelle à son être tout entier corrompu (*Romains 7/24*). Et, ensuite dans un deuxième temps, par sa Foi à ce Commandement Nouveau, qu'il a commencé à vivre par son obéissance à CHRIST sur le chemin de Damas (*Actes 9/1 à 22*), il passe de sa mort sous la Loi selon la lettre (*Galates 2/19*), à la Vie nouvelle par sa Foi en la Loi spirituelle de DIEU, donnée en la Parole de CHRIST (*Romains 6/1 à 11, Romains 7/25, 2 Corinthiens 5/17*).

C'est pourquoi, l'apôtre Paul, autrefois observateur de la Loi de DIEU de l'ancienne Alliance, **après sa nouvelle naissance**, étant désormais par la Nouvelle Alliance, un observateur de la Loi spirituelle de DIEU (*Romains 7/14*), par le biais de la Loi de l'ESPRIT de Vie de CHRIST en lui (*Galates 2/20*), il essaie de faire comprendre à ses frères Juifs, toujours sous la Loi de Moïse, ce qu'il vivait tout comme eux autrefois lorsqu'il était sous la garde de la Loi (*2 Corinthiens 3/15 et 16*), jusqu'au jour où, la Grâce de DIEU, a transformé totalement sa vie spirituelle (*Galates 2/19 et 20*), par l'obéissance de sa Foi en ce Commandement Nouveau venant de DIEU le Père. Confirmant ainsi pour sa vie spirituelle, l'accomplissement prophétique de la Nouvelle Alliance faite avec son peuple (*Jérémie 31/27 à 36, Ezéchiël*

36/25 à 27). Parce que sous la Nouvelle Alliance, ce n'est plus l'observation et la mise en pratique des œuvres de la Loi selon la lettre pour le Juif, ou, selon la loi de sa conscience, pour le païen, qui le sauvera de la mort, c'est-à-dire, qui sauvera de la perdition éternelle, son être entier, son esprit/âme/corps, mais par sa Foi et son obéissance personnelle au Commandement de DIEU (*Jérémie 31/29 à 37*), en la Loi spirituelle de l'ESPRIT de Vie de JESUS, le Fils de DIEU, Le Messie (*Matthieu 16/13 à 27*), qui sera en chacun(e), après sa nouvelle naissance (*Galates 3/22 à 29, Jean 14/15 à 23*).

Au travers de **Romains 7**, l'apôtre Paul essaie d'expliquer à ses frères Juifs, que, sous la Nouvelle Alliance qui s'est accomplie en JESUS CHRIST, personne ne peut échapper à l'esclavage de cette loi du péché de Satan, qu'il(elle) vit dans son corps du péché, à moins que, JESUS le Fils de l'homme, l'affranchisse, et le rende réellement libre du péché et de son corps du péché (*Jean 8/34 à 36*), afin de le(la) sauver éternellement par Sa Vie en lui(elle) (*Apocalypse, chapitre 22*).

Sous la Nouvelle Alliance, en JESUS, le Fils de l'homme, comment se vit la Loi spirituelle qui vient de DIEU ?

Matthieu, chapitre 5.

Vous avez appris : ...mais moi je vous dis...

Il a été dit : ...mais moi je vous dis...

Vous avez encore appris : ...mais moi je vous dis...

Vous avez appris qu'il a été dit : ...mais moi je vous dis... etc., etc....

Conduit par l'ESPRIT SAINT qu'est DIEU son Père en lui (*Jean 14/8 à 11*), le Seigneur JESUS, né d'une femme, né sous la Loi (*Galates 4/4*), connaissant les Ecritures (*Jean 7/14 à 18*), n'était pas pour autant un observateur selon la lettre de la Loi de Moïse, bien au contraire. L'enseignement de sa doctrine (*Jean 7/14 à 24*), au travers de sa Vie en tant que, le dernier Adam (*1 Corinthiens 15/45*), ou, en tant que, le Fils de l'homme (*Matthieu 16/13 à 19*), mettait en la Lumière de DIEU par l'ESPRIT-SAINT en Lui, la loi du péché dans le cœur des enfants d'Israël, qui, pour certains, sous le couvert de la Loi de Moïse, pratiquaient l'injustice (*Jean, chapitre 8*). C'est pour cela, que je vous ai placé au commencement de ce nouveau chapitre, quelques bribes des versets de **Matthieu, chapitre 5**, entre bien d'autres passages dans les écrits de la Bible, qui démontrent que le Seigneur JESUS, n'enseigne pas la Loi de Moïse selon la lettre, mais IL témoigne par sa Vie sur terre en tant que simple homme (*Philippiens 2/5 à 8, Hébreux 2/14 à 18*), que la Loi spirituelle à laquelle IL obéit et par laquelle IL accomplit la volonté de DIEU son Père, cette Loi, est une Loi de liberté (*Jean 5/17 à 47*).

Personne n'oblige, ou, impose quoique ce soit au Seigneur JESUS (*Jean 10/17 et 18*). C'est l'Amour qu'IL a pour DIEU son Père et sa volonté, qui pousse le Seigneur JESUS à s'offrir et renoncer un temps, à être légal de son Père (*Hébreux 9/14*). Cette Loi spirituelle, ou, cette Loi de liberté, fait partie intégrante de sa nature de nouvel homme, le dernier Adam (*Hébreux 10/5 à 7*), étant sorti, ou, né de DIEU son Père (*Jean 8/42, Luc 1/26 à 35*). Le Seigneur JESUS, en tant que, le dernier Adam, est par sa Vie selon l'ESPRIT SAINT qu'est DIEU son Père en Lui (*Jean 14/6 à 11*), l'accomplissement parfait dans sa chair d'homme (*Hébreux 2/14 à 18*), de la Loi spirituelle venant de son Père (*Jean 5/19 et 20*). C'est par sa Foi en la Parole et l'obéissance à la volonté de son Père (*Apocalypse 14/12*), qu'IL vit l'accomplissement parfait dans sa chair d'homme (*Hébreux 5/7 à 10*), de cette Loi de liberté (*Jean 10/17 et 18*), qui le garde sans commettre le péché (*Jean 8/46 à 49*), avec son être tout entier, sans le péché en Lui (*Jean 14/30*).

Lorsque le Seigneur JESUS dit à ses disciples :

Matthieu 5, verset 17 :

Ne croyez pas que je sois venu pour abolir la loi ou les prophètes ; je suis venu non pour abolir, mais pour accomplir... »

Accomplir quoi ? N'est-ce pas tout ce qui est écrit dans la Loi, ou, annoncé au peuple d'Israël, par les prophètes de DIEU ? Et, qu'est-il donc annoncé dans les Ecritures, par les prophètes de DIEU ?

Jérémie 31, versets 31 à 36 :

Voici, les jours viennent, dit l'ETERNEL, où je ferai avec la maison d'Israël et la maison de Juda une Alliance nouvelle, non comme l'alliance que je traitai avec leurs pères, le jour où je les saisis par la main pour les faire sortir du pays d'Égypte, Alliance qu'ils ont violée, quoique je fusse leur Maître, dit l'ETERNEL.

Mais voici l'Alliance que je ferai avec la maison d'Israël, après ces jours-là, dit l'ETERNEL : Je mettrai ma Loi au dedans d'eux, je l'écrirai dans leur cœur ; et je serai leur DIEU, et ils seront mon peuple. Celui-ci n'enseignera plus son prochain, ni celui-là son frère, en disant : Connaissez l'ETERNEL ! Car tous me connaîtront, depuis le plus petit jusqu'au plus grand, dit l'ETERNEL ; Car je pardonnerai leur iniquité, et je ne me souviendrai plus de leur péché.

Ainsi parle l'ETERNEL, qui a fait le soleil pour éclairer le jour, qui a destiné la lune et les étoiles à éclairer la nuit, qui soulève la mer et fait mugir ses flots, Lui dont le nom est l'ETERNEL des armées : Si ces lois viennent à cesser devant moi, dit l'ETERNEL, la race d'Israël aussi cessera pour toujours d'être une nation devant moi.

Ou encore :

Ezéchiel 36, versets 25 à 27 :

Je répandrai sur vous une eau pure, et vous serez purifiés ; je vous purifierai de toutes vos souillures et de toutes vos idoles. Je vous donnerai un cœur nouveau, et je mettrai en vous un esprit nouveau ; j'ôterai de votre corps le cœur de pierre, et je vous donnerai un cœur de chair. Je mettrai mon ESPRIT en vous, et je ferai en sorte que vous suiviez mes ordonnances, et que vous observiez et pratiquiez mes lois.

Voilà pourquoi, le Seigneur JESUS dit ensuite à ses disciples :

Matthieu 5, verset 18 :

Car, je vous le dis en vérité, tant que le ciel et la terre ne passeront point, il ne disparaîtra pas de la Loi un seul iota ou un seul trait de lettre, jusqu'à ce que tout soit arrivé....

Suite à cela, la question qui se pose est : Qu'est-ce qui doit arriver ? Pour qu'ensuite, le Seigneur JESUS dise à ses disciples :

Matthieu 5, verset 19 :

Celui donc qui supprimera l'un de ces plus petits commandements, et qui enseignera aux hommes à faire de même, sera appelé le plus petit dans le royaume des cieux ; mais celui qui les observera, et qui enseignera à les observer, celui-là sera appelé grand dans le royaume des cieux.

Dans un premier temps, il ne faut pas oublier que la Loi de Moïse a été donnée au peuple d'Israël, à cause de leurs transgressions (*Galates 3/19*), parce que, bien avant que la Loi de Moïse soit donnée selon la lettre au peuple Hébreux, il y avait la Loi spirituelle qui était agissante en Abraham, qui, par sa Foi en la Parole de DIEU, a obtenu les promesses, premièrement pour sa postérité en Isaac (*Galates 3/15 à 24*), et ensuite, envers les nations (*Genèse 22/15 à 18*). Pour bien comprendre ces paroles du Seigneur JESUS, il faut être déjà être au clair avec ce que représente la Loi de Moïse, c'est-à-dire, les dix

commandements. Cette Loi correspond à l'ancienne Alliance faite par DIEU avec Israël (*Deutéronome 4/13, Exode 20/1 à 17, etc...*), et il ne faut pas confondre cette Loi, avec les ordonnances, ou, les préceptes, qui sont aussi des lois que DIEU donne par la suite à son peuple, en plus des tables de la Loi de Moïse. Toutes ces ordonnances, ou, ces préceptes, DIEU leur donne, pour régir leur mode de vie terrestre, en tant que, le peuple de DIEU (*Deutéronome 4/14*). La Loi donnée à Moïse sur des tables de pierre (*Exode 34/28*), est au départ pour les enfants d'Israël, la pratique d'une Loi spirituelle intérieure, qui s'adresse premièrement à leur conscience, c'est-à-dire, à leur esprit/âme, par l'intermédiaire de l'ESPRIT SAINT qu'est DIEU (*1 Corinthiens 2/11*), et ensuite, elle devait se concrétiser dans leur vie de tous les jours, par des actes emprunts de Justice, de miséricorde, de fidélité. Mais la réalité est tout autre (*Matthieu, chapitre 23*).

Comme je l'ai dit plus avant dans cette vidéo, il ne faut pas faire l'erreur de croire que le Seigneur JESUS est venu sur terre, pour accomplir la Loi de DIEU donnée à Israël. Croire cela, sème la confusion en l'Enfant né de DIEU, et l'empêche de comprendre pourquoi l'apôtre Paul dit dans *Romains 7/14*, que la Loi est spirituelle. C'est à cause de cette incompréhension, qu'un grand nombre marchent toujours selon la lettre des écrits de la Bible, tout en se disant : « **Nous ne sommes plus sous la Loi de Moïse, nous en sommes dégagés. Le Seigneur JESUS l'a accompli pour nous** ». Oui, c'est vrai, le Seigneur JESUS a bien accompli la Loi de DIEU qui nous affranchit et nous rend réellement libre du péché et de Satan (*Jean 8/34 à 36*), mais cette Loi, n'est pas la Loi de Moïse. L'accomplissement de la Loi de DIEU, pour JESUS le Fils de l'homme, c'est d'accomplir sur terre, cette Loi spirituelle qui lui vient de la volonté de DIEU son Père en Lui (*Jean 6/37 à 40, Jean 7/14 à 18, Hébreux 10/5 à 7*).

Cette Loi spirituelle, ou, la Loi de l'ESPRIT de Vie en JESUS, le Fils de l'homme (*Romains 8/2*), c'est elle qui accomplit la Loi selon la lettre, non pas en observant les commandements de la Loi de Moïse, mais par le fait d'obéir à la volonté de DIEU dans ce qu'IL lui demande d'accomplir sur terre (*Jean 4/34, Jean 8/29*). C'est là, que Adam et Eve ont échoué par rapport à leur obéissance à la volonté de DIEU, et ont permis ainsi que Satan par son péché, les place, ainsi que le monde entier, sous son esclavage, par sa loi du péché en eux (*Genèse 2/15 à 17, Genèse 3*). Voilà pourquoi, la Loi spirituelle, dont l'apôtre Paul fait mention dans *Romains 7/14*, qui affranchit et rend réellement libre du péché et de Satan, n'a été accomplie que par le Nouvel homme spirituel, né d'en Haut, que l'apôtre Paul nomme dans *1 Corinthiens 15/45 à 47, le dernier Adam*, JESUS le CHRIST de DIEU, qui, en tant que, **le Fils de l'homme**, a accompli toute la volonté de DIEU son Père dans une chair mortelle, libre du péché (*Hébreux 2/10 à 18, Hébreux 10/5 à 7*), mais néanmoins, vulnérable au péché (*Matthieu 26/41*). En tant qu'homme, par son obéissance à la volonté de DIEU son Père (*Jean 8/28 et 29*), IL n'a jamais laissé pénétrer le péché en Lui (*Luc 4/1 à 14, Jean 14/30*). C'est ainsi, que DIEU a pu condamner et détruire la loi du péché en l'homme, et le rendre libre de l'esclavage de Satan (*Romains 8/3 et 4, Colossiens 2/14 et 15*), par le biais de la chair de son Fils, JESUS homme (*Hébreux 10/14 à 23*).

C'est par cette Loi spirituelle, que la loi du péché se manifeste en l'homme pécheur par nature (*Romains 7/18 à 23*). C'est par le biais de cette Loi spirituelle, que le péché tire toute sa puissance et donne la mort à l'homme encore charnel (*1 Corinthiens 15/56*). C'est cette Loi spirituelle, qui ouvre les yeux spirituels de l'homme terrestre quel qu'il soit, du Juif sous la Loi (*Exode 34/28*), comme du païen sans la Loi (*Romains 2/14 à 16*), en lui montrant en son être intérieur, ce qu'est sa vraie nature d'esclave du péché de Satan, qu'il vit dans son corps du péché (*Marc 7/21 à 23, Galates 5/19 à 21*). Voilà pourquoi, tant que tout ce qui est prophétisé dans les Ecritures pour le peuple d'Israël ne sera pas accompli, ainsi que les prophéties sous la Nouvelle Alliance, annoncées par le Seigneur JESUS, qu'IL donne à ses disciples au travers des quatre évangiles, ainsi que dans les écrits de l'Apocalypse, la Loi de Moïse (*Exode 34/28*) ne sera pas abolie, parce que tous les commandements qui viennent de DIEU, ou, de CHRIST, sont bons (*Romains 7/12 à 14*). Néanmoins, par le biais de la Nouvelle Alliance, DIEU manifeste son Amour aux hommes, qu'ils soient Juifs, ou, païens, voulant les délivrer une fois pour toutes, du péché et son esclavage, par le biais de sa

Grâce, qu'IL leur offre gratuitement en son Fils, JESUS homme, au travers de son Evangile ([Jean 3/16 à 18](#)).

Que représente pour l'Enfant né de DIEU, sa marche sous cette Loi spirituelle, qui lui vient de la Loi de l'ESPRIT de Vie de JESUS CHRIST en lui(elle) ?

Romains 8, versets 1 et 2 :

*Il n'y a donc maintenant aucune condamnation pour ceux qui sont en JESUS CHRIST.
En effet, la Loi de l'ESPRIT de Vie en JESUS CHRIST m'a affranchi de la loi du péché et de la mort.*

Romains 8, versets 9 à 11 :

*Pour vous, vous ne vivez pas selon la chair, mais selon l'esprit, si du moins l'ESPRIT de DIEU habite en vous. Si quelqu'un n'a pas l'ESPRIT de CHRIST, il ne lui appartient pas.
Et si CHRIST est en vous, le corps, il est vrai, est mort à cause du péché, mais l'esprit est Vie à cause de la Justice. Et si l'ESPRIT de Celui qui a ressuscité JESUS d'entre les morts habite en vous, Celui qui a ressuscité CHRIST d'entre les morts rendra aussi la vie à vos corps mortels par son ESPRIT qui habite en vous.*

Comme je l'ai déjà dit plus avant dans cette vidéo, une confusion demeure en ceux ou celles, qui n'ont toujours pas bien compris, ce qu'est marcher selon l'ESPRIT ([1 Corinthiens 3/1 à 9](#)), au travers de cette Loi spirituelle de DIEU leur Père, qui leur vient de l'ESPRIT de Vie de JESUS en eux(elles) ([Galates 4/6](#), [Romains 8/9](#)). Pour éviter de vivre cette confusion, il faut que l'Enfant né de DIEU, demeure impérativement par sa Foi, en l'Œuvre Parfaite que DIEU son Père, lui a manifestée dans sa Vie nouvelle, par sa Grâce en la Vie de son Fils, JESUS homme. Posez-vous la question : Pourquoi, dans [Matthieu 5/48](#), le Seigneur JESUS dit à ceux ou celles, qui veulent vivre de, et par sa Vie : « **Soyez donc Parfaits, comme votre Père céleste est Parfait** » ?

Humainement parlant, nous savons tous et toutes, qu'il est impossible à l'homme terrestre d'être Parfait, comme DIEU est Parfait. Pourtant, c'est bien ce que le Seigneur JESUS dit à ses disciples : « **Soyez donc Parfaits, comme votre Père céleste est Parfait** ». Pensez-vous que le Seigneur JESUS dit cela à ceux qui l'écoutent, sans qu'il soit possible qu'ils puissent un jour le vivre ? Si le Seigneur JESUS dit cela à ceux ou celles qui veulent le suivre dans sa Vie ([Jean 12/23 à 26](#)), c'est parce qu'après sa crucifixion et sa résurrection d'entre les morts par la Puissance de DIEU son Père ([Jean, chapitre 20](#)), quiconque naît de la volonté de DIEU, par la Foi en Sa Parole faite chair en son Fils, JESUS homme ([Jean 1/14](#), [Jean 1/12 et 13](#)), entre d'une manière absolue par sa nouvelle naissance ([Jean 3/1 à 8](#)), dans cette Perfection qui vient d'en Haut, même si pendant un temps, l'Enfant né de DIEU au commencement de sa Vie nouvelle, ne réalise pas concrètement cette perfection, dans et par laquelle il(elle) vit désormais ([Hébreux 10/14](#)). La croissance spirituelle d'un Enfant né de DIEU, n'est pas acquise en une seule fois par la connaissance des écrits que renferme la Bible. Elle s'opère par l'ESPRIT ([2 Corinthiens 3/17 et 18](#)), qui enseigne l'Enfant né de DIEU et le conduit dans sa Vie nouvelle, un jour après l'autre ([Matthieu 6/34](#)), au travers des circonstances et les détails de sa vie de tous les jours ([Jean 15/1 à 12](#)).

Par sa Nouvelle Naissance ([Jean 3/1 à 8](#), [Romains 6/1 à 11](#)), l'Enfant né de DIEU, entre dans cette Perfection de CHRIST, qui se vit uniquement par la Foi en l'Œuvre Parfaite que DIEU son Père, lui a manifesté dans sa chair d'homme ou femme spirituel(le), né(e) de sa volonté ([Jean 1/12 et 13](#)), en la chair de son Fils ([Jean 6/51 à 58](#), [Ephésiens 2/4 à 10](#)). Dans cette Perfection qui vient d'en Haut, en l'être entier (esprit/âme/corps) de l'Enfant né de DIEU, vivant par sa Foi en le Corps de CHRIST, Satan n'a aucune place ([Colossiens 2/8 à 15](#)). En l'Enfant né de DIEU, qui demeure par sa Foi, en le Corps de CHRIST, la loi du péché, ainsi que le corps du péché, n'existent plus ([Romains 6/1 à 11](#)). Il(elle) est une Nouvelle Créature ([2 Corinthiens 5/17](#)). L'Enfant né de DIEU, qui obéit à cette Loi spirituelle qui lui vient de DIEU son Père, et marche par celle-

ci au travers de la Loi de l'ESPRIT de Vie de CHRIST en lui, il(elle) n'a pas besoin de la Loi de Moïse, ou, des dix commandements, ou, de quelques autres lois qu'elles soient, pour gérer sa Vie nouvelle spirituelle et physique. Pourquoi cela ? Parce que le mal, n'est plus en lui(elle) (*Colossiens 2/11 et 12*). Son être tout entier est sanctifié et habité par l'ESPRIT SAINT qu'est DIEU son Père, au moyen de l'ESPRIT de Vie SAINT de CHRIST (*Galates 4/6, Romains 8/9, 1 Corinthiens 3/16, 1 Thessaloniens 5/23 et 24*). C'est pour cela que l'apôtre Paul dit dans *Tite 1/15* : « Tout est pur pour ceux qui sont purs ; mais rien n'est pur pour ceux qui sont souillés et incrédules, leur intelligence et leur conscience sont souillés », ou encore dans *1 Corinthiens 10/23* : « Tout est permis, mais tout n'est pas utile ; tout est permis, mais tout n'édifie pas. », ou encore dans *1 Corinthiens 6/12* : « Tout m'est permis, mais tout n'est pas utile; tout m'est permis, mais je ne me laisserai asservir par quoi que ce soit », etc... L'Enfant né de DIEU, n'est sous aucune loi, sinon, sous la Loi spirituelle en la Loi de l'ESPRIT de Vie de CHRIST en lui(elle).

Cette Loi spirituelle, ou, cette Loi de liberté en l'Enfant né de DIEU, qui lui vient de l'ESPRIT-SAINT de DIEU son Père, par l'ESPRIT de Vie de JESUS-CHRIST son Seigneur (*Romains 8/9*), est la même Loi qui dirigeait pendant tous les jours de sa chair, la Vie et la marche sur terre de JESUS, le Fils de l'homme en tant que, le dernier Adam (*Jean 5/17 à 20, Jean 8/28 et 29*). C'est pour cela que je vous ai dit plus avant dans cette vidéo, que l'apôtre Paul dans *1 Corinthiens 15/45 à 47*, nomme le Seigneur JESUS, **le dernier Adam**, qui en tant que, **le Fils de l'homme**, a accompli toute la volonté de DIEU son Père, revêtu d'une chair mortelle (*Hébreux 10/5 à 7, Hébreux 2/6 à 18*), une chair vulnérable au péché (*Matthieu 26/41*), avec et dans laquelle, en tant qu'homme né d'en Haut, ou, le dernier Adam, IL n'a jamais désobéi à la volonté de l'ESPRIT SAINT qu'est DIEU son Père, en Lui. C'est ce qui lui a permis de ne jamais commettre, le péché (*Jean 8/28 et 29*). En agissant ainsi, le Seigneur JESUS homme, n'a jamais laissé pénétrer le péché, c'est-à-dire, la désobéissance en sa chair mortelle de dernier Adam (*Jean 14/30*). Par son obéissance à toute la volonté de son Père (*Hébreux 10/5 à 10*), c'est ainsi que DIEU, au travers de la chair de son Fils nouvel homme, a détruit une fois pour toutes en la chair de l'homme spirituel qui naîtra de sa volonté (*Jean 1/12 et 13*), la loi du péché et son instigateur Satan (*Romains 8/1 à 3, Hébreux 10/14 à 23, Colossiens 2/6 à 15*).

Quoique l'Enfant né de DIEU n'a plus le mal en lui(elle), cela ne veut pas dire pour autant, que Satan, ses démons (*Actes 5/1 à 10*), ou encore, ses serviteurs (*2 Corinthiens 11/13 à 15*), ne vont pas essayer de tout faire pour renverser sa Foi en l'Œuvre Parfaite de DIEU en lui(elle), afin de le(la) ramener à nouveau dans sa vieille nature corrompue d'autrefois. Penser cela, c'est mal lire et mal recevoir par l'ESPRIT, la Vie de JESUS, le Fils de l'homme (*Jean 16/13 à 16*). L'Œuvre Parfaite de DIEU en sa Vie nouvelle, étant cachée en CHRIST (*Colossiens 3/1 à 3*), si, il(elle) demeure par sa Foi dans cette Vie d'en Haut (*1 Pierre 5/6 à 11*), il(elle) n'a pas besoin d'une Loi pour lui apprendre comment aimer DIEU son Père Céleste, ou, comment aimer le Seigneur JESUS, ou, comment aimer son prochain comme lui-même. Cette Vie d'en Haut est inscrite en son esprit nouveau et son âme, c'est-à-dire, dans son cœur nouveau de chair (*Ezéchiel 36/25 à 27*).

Beaucoup d'Enfants nés de DIEU, s'obligent à pratiquer toutes sortes d'œuvres pour plaire à DIEU. Agir ainsi, c'est pratiquer des œuvres mortes, si bonnes soient-elles. Pratiquer des œuvres mortes, cela veut dire, pratiquer toutes sortes d'œuvres qui n'ont pas leur origine en la volonté de DIEU pour l'Enfant né de DIEU, si bien intentionné soit-il(elle), mais se sont des œuvres qui tirent leur origine en la volonté de l'homme marchant encore selon un entendement terrestre, d'en bas (*2 Corinthiens 5/16 et 17*). Pour l'Enfant né de DIEU, cette Loi spirituelle, issue de la nature de DIEU venant de l'ESPRIT de Vie du Fils, elle fait partie intégrante de sa Vie nouvelle (*Romains 8/9*), c'est elle qui le conduit (*Romains 8/1 et 2, Galates 4/6*). Elle n'agit pas en lui(elle) sous la forme d'un commandement (*Colossiens 2/16 à 23*), mais elle agit en son esprit/âme nouveau, comme une Loi de liberté, qui, pour l'Enfant né de DIEU, par Amour pour DIEU son Père et sa volonté à son égard, va obéir à celle-ci avec la Lumière qu'il(elle) reçoit d'en Haut au moment présent, dans les circonstances et les détails de sa vie de tous les jours. En marchant ainsi dans la Lumière qui lui vient de l'ESPRIT de Vie de CHRIST en lui(elle), et, par rapport à son âge spirituel que

seul DIEU son Père connaît, cette Lumière va lui permettre de croître de gloire en gloire, en l'Image de JESUS son Seigneur, le Fils de l'homme, à la seule gloire de DIEU son Père céleste.

2 Corinthiens 3, versets 17 et 18 :

Or, le Seigneur c'est l'ESPRIT ; et là où est l'ESPRIT du Seigneur, là est la liberté.

Nous tous qui, le visage découvert, contemplons comme dans un miroir la gloire du Seigneur, nous sommes transformés en la même image, de gloire en gloire, comme par le Seigneur, l'ESPRIT.

Au travers de sa lettre envoyée à l'Eglise et aux Juifs se trouvant à Rome, l'apôtre Paul ne fait pas allusion à une Vie nouvelle, qui se débarrasserait progressivement de sa vieille nature, et de ce fait, du péché en elle. Non, pas du tout (*Romains 6/1 à 11*) ! Il met en évidence, la croissance progressive de l'Enfant né de DIEU, du Juif, comme du païen, l'un comme l'autre étant né de CHRIST, qui marche selon cette Loi spirituelle (*Romains 7/14*), par l'ESPRIT de Vie de CHRIST en lui(elle), dans la connaissance de sa Vie en CHRIST (*2 Pierre 3/10 à 18*), et cela, de gloire en gloire, c'est-à-dire, dans la perfection de DIEU son Père (*Matthieu 5/48*), et non pas, de repentances répétitives, en une espérance d'une gloire éventuelle avenir, qui se vivrait uniquement dans le Royaume céleste de DIEU, comme cela est faussement enseigné par un très grand nombre de croyants. Cette connaissance en la Vie d'en Haut, qui vient de CHRIST, étant la Gloire de DIEU, l'Enfant né de DIEU doit vivre cette connaissance, par sa Foi en la Vie de JESUS en tant que, le Fils de l'homme (*Matthieu 26/38 à 42, Jean 6/51 à 58*).

L'Enfant né de DIEU, vit et demeure par sa Foi, en **ce seul commandement** : « **Celui-ci est mon Fils bien-aimé, en qui j'ai mis toute mon affection : écoutez-le !** » (*Matthieu 17/5*), que DIEU le Père a donné comme étant le Sceau de sa Nouvelle Alliance établie, premièrement pour le Juif, et ensuite, pour le païen. Par sa Foi et son obéissance à ce seul commandement, le Juif, comme le païen, va pouvoir entrer dans le Repos de DIEU (*Hébreux, chapitre 4*), et recevoir une Vie nouvelle spirituelle (*Ephésiens 2/8 à 10, Romains 6/1 à 11*). En l'entendement de l'Enfant né de DIEU, qui lui vient de l'ESPRIT de Vie de CHRIST en lui(elle) (*Galates 4/6*), dans l'Eglise de DIEU son Père, il n'y a, ni Juif, ni païen, ni religion, sous quelque forme de religiosité dont elle est associée. En l'entendement de l'Enfant né de DIEU, il n'y a, ni assemblée d'hommes, ou églises, dite évangéliques ou autres, quelque soit l'étiquette qu'elle se donne, car pour lui(elle), il n'existe qu'une seule et unique Eglise, celle de DIEU son Père, en son Fils JESUS-CHRIST, le Seigneur (*Matthieu 16/13 à 18*). En l'entendement de l'Enfant né de DIEU, il n'y a rien, ou, quoique ce soit dans ce monde visible, ou, dans le monde invisible à l'œil humain, qui, dans sa Vie spirituelle, l'empêche de demeurer par sa Foi, en un seul Corps et lui seul, celui de CHRIST, son Seigneur (*Romains 8/28 à 39, Romains 12/3 à 5*), par un seul ESPRIT SAINT, celui de DIEU son Père, en son Fils (*Romains 8/9*).

L'Enfant né de DIEU, qui vit cette Loi de liberté, ou, cette Loi spirituelle qui lui vient de l'ESPRIT SAINT de DIEU son Père (*Romains 8/9*), tire son origine et sa Vie nouvelle, en un seul Seigneur, JESUS, le Fils de l'homme (*Matthieu 16/13 à 17*). Il(elle) n'a qu'une seule Foi, celle de JESUS homme (*Jean 14/1, Apocalypse 14/12*), qui lui vient de DIEU son Père (*Jean 6/37 et 38, Jean 6/44 et 45*). Il(elle) est né(e) nouveau d'un seul baptême (*Jean 3/1 à 8*), celui en la mort de son vieil homme, dans la mort de JESUS homme (*Romains 6/1 à 11, Colossiens 2/11 à 15*). Cette Vie nouvelle, lui vient d'un seul DIEU, son Père Céleste (*Exode 3/13 à 15*), qui est au-dessus de tous, parmi tous, et en tous ses Enfants (*Ephésiens 4/4 à 6*), nés de Sa Volonté (*Jean 1/12 et 13*).

DIEU notre Père vous bénisse. Que la Paix et la Joie de notre Seigneur JESUS-CHRIST, soient votre partage.

Patrick PETITOT (le 28-04-2021).